



Envoyé en préfecture le 23/05/2019  
Reçu en préfecture le 23/05/2019  
Affiché le 23/05/2019  
ID : 063-200071199-20190521-CCPL\_2019\_88-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 14 mai 2019  
Date d'affichage : 14 mars 2019

### SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
André DEMAY a donné à Luc CHAPUT  
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

#### Absents représentés :

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascal ROUGIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-88 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LES POSTES TEMPORAIRES**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01 juin 2019 au 31 décembre 2019 en renfort des ALSHs pour un accroissement temporaire d'activité est nécessaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer à compter du 01 juin 2019 au 31 décembre 2019 un poste d'adjoint d'animation à temps complet en renfort des ALSHs en accroissement temporaire d'activité,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 23/05/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

